

Dans ma réponse, j'ai fait remarquer que la cause de ce mal est attribuable à la loi ou à son interprétation, car elle ne fait aucune distinction entre les deux nationalités; que chez nous tous sont traités de la même manière, que l'individu qui vend du whisky à un sauvage, américain ou anglais, est également passible de châtement. Nul doute qu'un très-léger amendement à la loi américaine ferait disparaître la difficulté dont le digne Surintendant se plaint. Cependant, en ce qui regarde la prostitution de nos sauvagesses, je crois que le même principe devrait être appliqué, mais que je recevrais avec plaisir un arrangement réciproque par lequel nous pourrions nous aider mutuellement à faire disparaître cet abus affreux. J'ai déjà parlé de la prostitution qui se fait à Victoria sans aucune entrave; je crois qu'il serait très-possible de la supprimer si l'on empêchait les femmes de rester dans la ville pour cette fin et si la réserve des Shonghees était placée ailleurs.

#### CONCUBINAGE.

La coutume qui existe dans les basses classes des blancs de cette province d'acheter des sauvagesses (qui est le mariage indien) et de les garder pendant un certain temps, est un autre obstacle qui s'oppose à leur avancement moral et social. Après un court espace de temps, les femmes sont renvoyées dans leur tribu avec le fruit de leur concubinage pour y traîner une existence misérable; de cette manière surgit une génération de métis auxquels il faudra pourvoir, ou qui deviendront une honte pour la société, un embarras pour l'Etat.

Je ne suis pas certain si les gens qui choisissent cette manière de vivre ne sont pas *ipso facto* mariés "aux yeux de la loi;" mais, s'ils ne le sont pas, il est de la plus haute importance que le plus tôt ils le seront par le remède légal propre, le mieux ce sera.

Avant de terminer un rapport qui, à cause du peu de temps écoulé depuis mon entrée en fonctions, est jusqu'à un certain point imparfait, qu'on me permette de signaler la grande valeur des sauvages pour le pays comme habitants. Etant de grands consommateurs, ils contribuent aussi considérablement au revenu général. Les exportations de fourrures et d'huile de poisson provenant de la Colombie Britannique, presque toutes, sinon toutes, obtenues par les sauvages depuis la date de l'union au Canada, du 20 juillet 1870 au 30 juin 1871, ont été comme suit :

Fourrures.—Royaume-Uni.....	\$121,989
"      Etats-Unis.....	78,418
Huile de poisson.—Royaume-Uni .....	16,850
"      Etats-Unis.....	10,788
	\$228,045

L'exportation des canneberges varie suivant les saisons favorables. En 1869, elle s'est élevée à \$10,790.50, et à moins les années dernières. Des importations, les sauvages sont naturellement les principaux consommateurs.

Grâce à la grande quantité de poisson, de gibier, etc., qu'ils fournissent aux établissements des blancs, le prix de l'existence est considérablement réduit, et le pauvre peut en tout temps se soustraire à la famine. Le prix élevé et la rareté de la main-d'œuvre font des hommes des ai les très-précieux pour le colon et le manufacturier, tandis que d'un autre côté les femmes font d'excellentes lingères et servantes. Je n'ai aucun doute que les explorateurs qui ont voyagé dans les solitudes de la Colombie Britannique pendant les deux dernières années pour y choisir une route de chemin de fer, ont éprouvé ce que beaucoup des anciens pionniers traiteurs ou mineurs avaient déjà senti, savoir : la grande importance des indigènes comme bûteliers et emballers industriels. Ces considérations démontrent la grande nécessité de prévenir autant que possible, même au point de vue financier, la ruine et la décimation de cette classe de notre population; mais quand on joint à ces motifs la fin plus noble et plus sacrée de les élever d'un état sauvage et dégradé au rang de citoyens utiles, le devoir d'une sage administration et d'un gouvernement judicieux est tout tracé; non pas en leur donnant, d'après leurs coutumes primitives, des présents qui encouragent leur manque d'am-